

IVG : UNE AVANCÉE QUI DOIT SE CONCRÉTISER

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 13 OCTOBRE 2020

En dépit des réticences du gouvernement, les parlementaires viennent de voter à une large majorité une proposition de loi comprenant des mesures visant à renforcer le droit à l'avortement pour toutes les femmes. La principale disposition de ce texte concerne le délai d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), celui-ci passe de 12 à 14 semaines. Cette revendication était portée de longue date par les mouvements féministes et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) se réjouit de son adoption. Pour autant, un long chemin reste à parcourir avant que ce droit ne devienne effectif puisque le texte devra être adopté au Sénat avant de revenir devant l'Assemblée nationale. Sans une mobilisation de grande ampleur, il est à craindre que cette avancée ne voie jamais le jour.

D'autant que cette disposition ne saurait occulter le fait que, pour des milliers de femmes, l'accès à l'IVG reste extrêmement difficile. Chaque année, on enregistre encore entre 3000 et 5000 départs à l'étranger, démarche dont le coût creuse les inégalités sociales entre celles qui ont – ou pas – les moyens d'y avoir recours. La fermeture de nombreux centres d'IVG a également contribué à entretenir, voire à amplifier, de fortes inégalités territoriales.

Des dizaines d'années après la loi défendue par Simone Veil, le droit à l'IVG reste extrêmement fragile et inégal dans son accès. Il nous revient donc de le défendre, contre tout retour en arrière, d'en assurer la pleine et entière effectivité.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

